

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **25**

PROCURATION(S) **5**

VOTANTS **30**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°03

DECISION MODIFICATIVE N°3

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la Décision Modificative n°2, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2023 à 72 711 712 € dont 36 236 787€ en investissement

Il est proposé, aujourd'hui, une modification n°3 pour un montant de **45 000 € de dépenses réelles** complété de **mouvements d'ordre à hauteur de 3,3 millions d'euros** pour un montant total de **3 374 000 €**.

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées émanant des produits des services (45 k€) pour abonder les charges de gestion courante pour ainsi faire face aux dernières dépenses imprévues de l'exercice.

En investissement, il s'agit d'une écriture patrimoniale sans impact financier pour 3 329 000 €.

Libellé Chapitre par nature	Total
Autres charges de gestion courante	45 000,00
Total dépenses de fonctionnement	45 000,00
Produits des services	45 000,00
Total recettes de fonctionnement	45 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 329 000,00
Total dépenses d'investissement	3 329 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 329 000,00
Total recettes d'investissement	3 329 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT +INVESTISSEMENT	3 374 000,00

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **3 374 000 €**.
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET